VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN.

Louis C. Spear & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

CETTE BATISSE DOUBLE EN BRIQUES A UN ETAGE,

Nos 731 et 733 RUE ST-PHILIPPE,

Entre les rues Royale et Bourbon, louée à de bons locataires à $30.00 par mois. Entourée par des lignes de chars et à approximité du Marché Français. Ecoles Publiques et Privées, etc.

A l'Encan, JEUDI, le 28 Décembre 1911, à Midi,

Pour effectuer un partage entre les héritiers de la défunte Mme MARIE A. BINI Veuve de FILIPPO LUZZA.

No 97 239—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR LOUIS C. SPEAR & Co. Louis C. Spear, Encanteur — Il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, JEUDI, le 28 décembre 1911, à midi, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 17 novembre 1911 et signé en Cour ouverte le 28 novembre 1911, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée; la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec tous les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues et Philippe, Royale, Bourbon et Ursulines, mesurant trente pieds de face à la rue St Philippe sur quatre-vingt dix pieds plus ou moins, borné sur un côté par la propriété de Antoine Duclos, ou assignés, étant la même propriété acquise par Filippo Luzza et son épouse Marie Antoinette Bini, son épouse, par acte de vente passé pardevant Philip J. Patorno, notaire, le 4 avril 1900, enregistré en le Bureau des transferts, livre 178, folio 311.

Conditions—Un tiers ou plus comptant du prix d'achat, la balance, s'il y en a, en un et deux ans, représentée par billets de l'acquéreur et garantie par hypothèque et lien de vendeur et par le pacte de non aliénando, intérêt au taux de huit pour cent par an de date jusqu'à paiement, la police d'assurance devant être issue portant la clause que la perte s'il y a doit être payée au porteur des billets hypothécaires. L'acquéreur devant payer pour tout certificat et les taxes d'Etat de 1911 et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; l'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant U. Marmoud, Jr, notaire, et payer en à compte de 10 0|0 (ne portant pas d'intérêt) chez

LOUIS C. SPEAR, Encanteur.
347 rue Carondelet.

26 nov—26—déc 3 10 17 24 28

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.
SUCCESSION DE MME PETER McGOVERN.
COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS, DIVISION D, No 98.509.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, Dossier No 98 509, dans l'affaire intitulée Succession de Mme Peter McGovern, ledit ordre daté et signé du 20 novembre 1911, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 28 décembre 1911, la propriété décrite dans l'inventaire, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Quatrième, Annonciation, Chippewa et Washington, ledit lot est désigné par le numéro 14 sur un plan de W. T. Thompson, voyer, sous la date du 16 avril 1840 et déposé pour référence en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, et mesurant 30 pieds de face à la rue Quatrième, sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles, les améliorations ci-dessus étant No 716 rue Quatrième.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur le crédit de ladite vente devant être démontré par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère, toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1912. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant Edward B. Ellis, notaire. L'acquéreur devant déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

Encanteur 910 rue Gravier.

Martin H. Manion, avocat pour la demanderesse.

26 nov—26—déc 3 10 17 24 28

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 98 655—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

Succession de Christina A. Hutton, Veuve de James H. Breen.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C dans l'affaire intitulée Succession de Christina A. Hutton, veuve de James H. Breen, Dossier No 98 655, ledit ordre daté et signé du 27 novembre 1911, et adressé à Joseph L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, JEUDI, le 11 janvier 1912 à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, la propriété foncière, ci-après décrite, d'après l'inventaire.

2. Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, servitudes y appartenant, dans l'îlet 516, borné par les rues Lafayette, Poydras, Galvez et Johnson (vieux numéros de l'îlet 4) connu comme lot 8, formant l'encoignure Lafayette et Galvez et mesurant trente deux pieds, sept pouces et cinq lignes [32' 7 5"] de face à la rue Lafayette sur cinquante huit pieds un pouce et deux lignes [58' 1 2"] de profondeur et façade à la rue Galvez et soixante neuf pieds, onze pouces et cinq lignes [69' 7 5"] le séparant du lot No 7. Les améliorations consistent d'un cottage à deux compartiments environ quatre chambres et portant le numéro municipal 2133 rue Lafayette, coin Galvez, une bonne location pour buvette et épicerie.

3. Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes y appartenant numéros dix et vingt (maintenant 14 et 26), dans l'îlet No 519 (vieux numéro 44), borné par les rues Galvez, Johnson, Gravier et Commune. Le lot 10 (maintenant 14) mesurant trente pieds onze pouces [30' 11"] de face à la rue Galvez sur cent trente deux pieds trois pouces et cinq lignes [132' 3" 5"] de profondeur entre lignes parallèles, et le lot No 20 (maintenant 26) mesurant trente pieds onze pouces de face à la rue Johnson, sur cent trente deux pieds six pouces et cinq lignes [132' 3" 5"] de profondeur entre lignes parallèles, après un arpentage daté du 2 décembre 1911 par Walter J. Seghers, voyer. Les améliorations sur le lot 14, consistent d'un cottage double, ayant quatre chambres de chaque côté, et portant les Nos municipaux 432-34 rue Bud Galvez. Les améliorations sur le lot No 26 consistent d'un cottage simple ayant quatre chambres, portant le numéro municipal 425, rue Bud Johnson.

4. Un certain lot de terre, dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro sept, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Poydras, Johnson et Galvez mesurant trente deux pieds sept pouces et trois lignes [32' 7 3"] de face à la rue Lafayette sur trente deux pieds neuf pouces et cinq lignes [32' 9 5"] dans le fond, sur une profondeur de soixante neuf pieds onze pouces et cinq lignes [69' 11 5"] sur la ligne du lot No 8, et soixante douze pieds dix pouces [71' 10"] sur la ligne du lot No 6.

Les améliorations consistent d'un cottage double en bois contenant quatre chambres de chaque côté, portant les numéros municipaux 2127-29 avenue Lafayette.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1912, frais de tous certificats et les frais des actes de vente, pardevant Edward Righter, notaire. L'acquéreur devant déposer dix pour cent (ne portant pas intérêt et pénalité) du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

Encanteur, 910 rue Gravier.

Eugène McGivney, avocat pour l'exécuteur.

10 déc—10 17 24 31—janv 7 11

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Frederick Tredup Et épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 96,898—Division A. — Attendu que Mme Hertha Tredup, épouse de Charles Augustin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frederick Tredup et épouse, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. — Par ordre de la Cour — THOMAS COENELL, Greffier. James J. McLough, avocat.

7 déc—7 11 16

Succession de Charles Mutter.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 98,721 — Division D. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont en peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par J. P. Cordill, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS COENELL, Greffier.—C. C. Friedrichs, avocat.

8 déc—8 12 17

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.
SUCCESSION DU RÉV. THOMAS COLUMBUS.

No 97,417—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 26 décembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la susdite Cour, Division D, daté du 23 novembre 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un intérêt indivis de deux tiers dans et à deux certains lots de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville et connues comme lots Nos 10 et 11 de l'îlet No 736 borné par les rues Scott, Cortez, D'Hémécourt et Baudin, et mesurant chacun 24 pieds 7 pouces, 1 ligne de face à la rue Cortez sur 100 pieds de profondeur étant aussi désignés par les Nos 531-533 rue S. Cortez.

2. Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville dans l'îlet 736, connus comme lots 6 et 7, borné par les rues Cortez, Scott, D'Hémécourt et Baudin, lesdits lots étant contigus et mesurant chacun 24 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la rue Cortez sur 123 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et désignés par les Nos 519-521 et 523 rue S. Cortez.

3. Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 712 borné par les rues Télémaque, Genois, Baudin et Banks, désigné comme lot 10 et mesurant 34 pieds, 6 pouces, 6 lignes de face à la rue Télémaque, sur une profondeur de 138 pieds, 6 pouces, 4 lignes, entre lignes parallèles, les améliorations étant désignées par les Nos 418 et 420 rue Télémaque.

4. Un lot d'effets mobiliers, meubles, etc.

Conditions—Pour les effets mobiliers, comptant. Pour la propriété foncière, 1|3 ou plus comptant et la balance, s'il y en a, à un crédit d'un an et à l'option des acquéreurs, la portion de crédit devant être établie par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les billets devant être signés par l'acquéreur, la police d'assurance transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant assumer en plus et au-dessus du montant de son enchère les taxes de 1912. 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant E. A. Parsons, notaire, aux frais des acquéreurs.

25nov—25 26—déc 3 10 17 24 26

Louis Hufft.

ANNONCE JUDICIAIRE

Terrain de Choix pour Bâtir sur l'avenue Louisiana, entre les rues Magnolia et Sud Robertson, borné par la rue Delachaise.

Succession de Frank O'Rourke

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division B. No 97,969.

PAR LOUIS HUFFT, Encanteur, Bureau 1005 rue Perdido. JEUDI, le 4 janvier 1912 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier en cette ville en vertu de et conformément à un ordre de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté du 21 novembre 1911 signé par l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique au dernier et plus haut enchérisseur, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Louisiana, les rues Magnolia, Sud Robertson et Delachaise, désigné comme lot No 3 de l'îlet No 630, sur un plan de L. H. Pilié, voyer, déposé en l'étude de N. B. Trist, ancien notaire, et mesurant 30 pieds de face à l'avenue Louisiana sur cent vingt-huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Etant la même propriété acquise par Francis O'Rourke de Chas T. Fletcher, le 29 octobre 1904, par acte pardevant James Simeon, notaire, enregistré dans le livre des transferts 202 folio 118.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance s'il y en a en un crédit de un an à l'option de l'acquéreur, ledit crédit devant être représenté par un billet de l'acquéreur, avec huit pour cent d'intérêt par an, garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur et récursif. La vendeur devant déposer dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication et les frais de tous certificats nécessaires pour le transfert des titres, lequel sera par acte pardevant A. J. Peters, notaire.

LOUIS HUFFT, Encanteur de Propriétés Foncières, 808 rue Perdido.

Louis Henry Burns, avocat pour l'administratrice.

3 déc—3 10 17 24 31—jan 4

Jacobs-Gleason, inc.

ANNONCE JUDICIAIRE

Deux Cottages Simples, Nos 2015 et 2019 rue Royale, Mme Louise Schilling, veuve de Charles Gieber et als, vs Mme Edith Denève, épouse de Eugène Ravain—No 98,726, Cour Civile de District, JEUDI le 11 janvier 1912, à midi, à la Bourse de l'Encan de la N. O., 311 rue Baronne.

En vertu et conformément à un jugement signé par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District Division D, le 8 décembre et adressé à S. L. Jacobs, encanteur, bureau No 303 rue Carondelet, je vendrai à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

1. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre A, sur un plan dressé par A. De Armas, député-voyer de ville, daté du 20 janvier 1882 et annexé à un acte pardevant O. Villeré, notaire, daté du 20 mars 1882, d'après lequel plan ledit lot est dans l'îlet borné par les rues Royale (autrefois Casacalvo), Française, Union et Dauphine (autrefois Grands Hommes), et mesurant 30 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Royale, 20 pieds 9 pouces 7 lignes dans le fond sur une profondeur de 128 pieds 6 pouces, portant le No municipal 2015 rue Royale.

2. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même District et îlet que le lot ci-dessus décrit, désigné par la lettre B, sur un plan par A. De Armas, député-voyer de ville, daté du 20 janvier 1847, annexé à un acte pardevant O. Villeré, notaire, daté du 20 mars 1852, d'après lequel ledit lot mesure 22 pieds 5 pouces et 1 ligne de face à la rue Royale sur une profondeur de 128 pieds 6 pouces, portant le numéro municipal 2019 rue Royale, étant la même propriété acquise par Mme Louise Gieber et al. par jugement rendu en la succession de Mme Wilhelmina Finot et de Fred E. Hartenière consolidé Nos 97 734 et 98,580 de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

Conditions. Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1912, payer pour l'acte de vente pardevant Marx M. Beatner, notaire, et déposer 10 pour cent sur adjudication avec

JACOBS-GLEASON INC
—L. J. JACOBS, Encanteur
303 rue Carondelet.

A. M. Buchmann, avocat pour la demanderesse.

Jos. F. Walton avocat pour le défendeur.

10 déc—10 17 24 31—jan 7 11

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Félix T. Pellet.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 98 990—Division D — Attendu que Philomène Bibo, veuve de Félix T. Pellet, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Félix T. Pellet, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS COENELL, Greffier —W. J. Waguespack, avocat.

16 déc—16 20 24

VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN. — VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lionel M. Ricau.

VENTE EN PARTAGE.

OFFRE DE PROPRIETES FONCIERES DE VALEUR DANS LE PREMIER DISTRICT.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E—No 97,808—Ferdinand Goldsmith et als vs Mme Veuve Marie Smith et als.

LA COMMERCIAL COTTON PRESS connue comme "YARD No 1", l'îlet entier, rues St-Thomas, Chippewa, Market et Richard, en incluant Machines, Chaudières, Machines, Outils et Presses.

Aussi—"YARD No 2", vis-à-vis, comprenant 30 terrains avec bâtisses et améliorations dans l'îlet des rues Religieuses, Orange, St-Thomas et Richard. Splendide site pour manufacture, avec privilège de voie de garage sur la rue Richard.

A l'Encan, MARDI, le 16 Janvier 1912, à Midi,

A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, No 311 RUE BARONNE.

En vertu d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 27 juin 1911 et signé en Cour ouverte le 3 juillet 1911, par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire de Ferdinand Goldsmith et als vs Mme Veuve Marie Smith et al, dossier No 97 808, et à moi adressé, je procéderai de vendre à l'enchère publique MARDI le 16 janvier 1912 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Premier—Un certain îlet de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations, machines, chaudières, outils, appareils et compresseurs, y appartenant et toutes les dépendances qui y appartiennent, connus comme la Commercial Cotton Press, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Thomas (autrefois St-Jean Baptiste), Chippewa (autrefois Pacanier), Market et Richard, et mesurant plus ou moins trois cent quatre-vingt-trois pieds cinq pouces de face à la rue Richard, trois cent vingt pieds de face à la rue Chippewa, trois cent quatre vingt-trois pieds six pouces de face à la rue Market et trois cent dix neuf pieds neuf pouces de face à la rue St-Thomas. Les améliorations consistent en une bâtisse en briques couvrant l'îlet entier et connue comme la Commercial Cotton Press.

Deuxième—Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, connue comme la Commercial Yard Numéro Deux, située dans le même Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro Quatre vingt-deux borné par les rues Religieuses, Orange, St-Thomas et Richard, laquelle portion de propriété est bornée de trente lots désignés par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z, AA, BB, CC et DD, sur un devis et certificat d'arpentage, daté du 25 mars 1896, signé par Frank H. Waddell, ingénieur civil et voyer, annexé à un acte passé pardevant Felix J. Dreyfous, notaire en cette ville, le 1er avril 1896, enregistré dans le livre des transferts 161, folio 369, laquelle portion de terre, devis ladite portion de terre, commençant à l'encoignure des rues St Thomas et Richard, et mesurant de la trois cent dix neuf pieds dix pouces et trois lignes de face à la rue Richard, de la trois cent vingt pieds deux pouces de face à la rue Religieuses, de la cent quatre vingt douze pieds de face à la rue Orange, de la sur une ligne s'étendant vers la rue Richard et parallèle à la rue St Thomas, sur une ligne parallèle à la rue St-Thomas quatre vingt-seize pieds trois pouces, de là sur une ligne s'étendant à la rue St-Thomas sur une ligne parallèle à la rue Orange, cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de la deux cent vingt-trois pieds neuf pouces et deux lignes de face à la rue St Thomas au point du commencement.

Les améliorations consistent d'une bâtisse en briques substantielle, connue comme "Yard" numéro deux, dans l'îlet des rues Religieuse, Orange, St-Thomas et Richard.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a en un et deux ans ou en un, deux et trois ans, l'option devant appartenir à l'acquéreur, la portion de crédit devant être représentée par billets de l'acquéreur portant intérêt à six pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement et garantis par lien de vendeur, et privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, et devant être passé pardevant John C. Davey, Jr., notaire, aux frais des acquéreurs, qui aussi seront requis de payer ci-dessus et en plus du prix d'achat, les frais de tout certificat. Les acquéreurs devant assumer les taxes de 1911 et déposer 10 pour cent du prix d'achat avec l'encanteur pour lier la vente.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.

Dinkelspiel, Hart & Davey, avocats pour les demandeurs.

Hall, Monroe & Lemann, Fred C. Marx, Richardson & Souer, John F. Tobin, F. S. Weis et Ivy G. Kittredge, avocat pour les défendeurs.

15 déc—15 17 24 31—jan 7 14 16

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.
SUCCESSION DE CHARLES H. CROWLEY.
No 96 603—Cour Civile de District—Division B.

Lot de valeur d'Actions, Billets hypothécaires, Billets à recevoir, aussi l'Hon hypothécaire d'Or de la Cosmopolitan Ice Co. de la Nouvelle Orleans pour $500.00 inclusant.

100 Actions Friscoville Realty Co. Valeur au pair, $100.00
8 Actions N. O. Live Stock Exchange Ltd. Valeur au pair $100.00.
17 Actions Union Stock Yards Co. Ltd. Valeur au pair, $100.00.
15 Actions Live Stock Transfer Co. Ltd. Valeur au pair $50.00.
15 Actions Union Marine Works. Valeur au pair, $100.00.
5 Actions Cosmopolitan Ice Co. Valeur au pair, $50.
1,000 Actions de la Vekol Mining Co.

A l'Encan, MARDI, 19 décembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd., Leonard L. Stern, Encanteur, il sera vendu à la date et endroit ci-dessus mentionnés en vertu d'un ordre signé le 11 novembre 1911, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les effets mobiliers ci-après énumérés, à savoir:

1. Premier hypothèque Coal Fond de la Cosmopolitan Ice Co., de la Nouvelle-Orléans, daté du 2 janvier 1909, pour $5,000.00 portant le No 1, du 1er janvier 1909 portant 6 pour cent de la date, l'intérêt payable le 1er juillet et le 1er janvier, à la Commercial Germania Trust and Savings Bank, administrateur.

2. Un certificat d'action de la Vekol Mining Co de l'Arizona, au nom de C. H. Crowley, daté du 4 décembre 1909, No 1056, pour 1000 actions valeur au pair de $100.

3. Certificat No 2 pour 5 actions du fond capital de la Cosmopolitan Ice Co., valeur au pair de $50.

4. Certificat Nos 17 à 47, 15 actions du fond central de la Union Marine Works, valeur au pair de $100.

5. Certificat No 11, pour 15 actions du fonds capital de la Live Stock Transfer Co. valeur au pair de $50.00.

6. Certificats Nos 18, 40, 6, 27, 75, 89, 54, pour 17 actions du fonds capital de la Union Stock Yard Co., Ltd, valeur au pair de $100.00.

7. Certificat No 2, pour 3 actions du fonds capital de la N. O. Live Stock Exchange, Ltd, valeur au pair de $100.00.

8. Certificats Nos 52 et 54, pour 100 actions de la Friscoville Realty Co., valeur au pair de $100.00.

9. Deux billets à recevoir, datés Nouvelle Orléans, le 9 avril 1908 de Peter Barbazon pour $300.00 chacun, payable quatre et cinq ans après date respectivement, portant 5 pour cent d'intérêt de la date, identifiés avec acte d'hypothèque, exécuté pardevant Bernard J. Daly, notaire, le 9 avril 1908.

10. Trois billets à recevoir, tirés par Judith E. et James M. Johnson Jr datés St Louis, Mo., le 6 juin 1910, pour cinq pour cent de la maturité jusqu'au paiement identifiés par acte pardevant Victor Hortlender, notaire de St-Louis, Mo., de la date du 6 juin 1910 fait, payable à St. Louis Union Trust Co. dûs comme suit: Un billet dû le 1er janvier 1913 $300.00. Un billet dû le 1er janvier 1914, $300.00. Un billet dû le 1er janvier 1914, pour $6 000.00.

11. Billet de Mme M. M. Montgomery daté du 26 avril 1901, payable 12 mois après la date pour $1200.00, identifié avec acte pardevant W. D. Cameron commis de cour, Meridian, Miss., $1235.00 payé sur billet lequel inclus l'intérêt.

12. Billet de Sidney Cook, daté paroisse St Bernard, Louisiane, le 8 mars 1906, payable un an après la date pour $400.00, avec intérêt à 8 pour cent de la date, identifié avec acte par H. Barpy, date le 8 mars 1906.

13. Billet de Peter Barbazon, endossé par Prosper Barbazon, daté du 9 avril 1908, pour $500.00 avec intérêt à 5 pour cent de la date, payable six ans après date.

14. Billet de H. S. Crozier, à ordre de et endossé par C. H. Crowley, pour $125.00, daté du 13 juin 1909, payable soixante jours après la date avec intérêt à 8 pour cent de la date.

15. Billet de Mlle Mary Ann Pike, à l'ordre et endossé par Charles H. Crowley, daté du 12 octobre 1908 pour $300.00, payable 6 mois après date, portant intérêt à 8 pour cent de la maturité jusqu'au paiement, l'intérêt payé jusqu'au 12 avril 1909.

16. Billet de Louis Bricker, à l'ordre de Charles H. Crowley daté Nouvelle-Orléans, 20 novembre 1892, pour $500.00 payable sur demande avec intérêt au taux de 8 pour cent de la date.

17. 1 lot de billets, portant les noms de E. David et M. V. Richard, daté le 2 mars 1903 payable 30 jours après date, pour $135.00 sur lesquelles il y a un crédit de $100.00. Billet de Pollite Borries, date du 7 janvier 1905, payable sur demande à ordre de C. H. Crowley pour $182.00. Billet de J. M. Clarke, daté du 25 septembre 1899, payable sur demande à ordre de C. H. Crowley, pour $90.00, billet de C. L. Guionard, daté du 11 février 1900 payable sur demande à l'ordre de C. H. Crowley pour $150.00; billet de J. E. Gladner et J. E. Love, daté du 29 octobre 1894 payable sur demande à l'ordre de C. H. Crowley pour $400.00; billet de Robert Hancock, daté du 30 janvier 1901, payable sur demande à l'ordre de C. H. Crowley pour $54.00 sur lequel il y a un crédit de $274.35, billet de Emile de St Germain, daté du 4 septembre 1894, payable six mois après date à l'ordre de C. H. Crowley pour $50.00.

Conditions—Comptant.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd. Encanteurs.

Olivier S. Livaudais, avocat,
7 déc—7 10 17 19

Stoudback, Stern & Gumbel, Ltd

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Catherine Friedrich, Veuve du Docteur Tobias Nagel.

No 98,196, Cour Civile de District, Division "D".

Le Contenu de la Résidence Meublée No 4539 rue du Canal, Encoignure Olympia.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd., Léonard L. Stern, Encanteur—MARDI, le 26 décembre 1911, à 11 heures A. M., sur les lieux ci-dessus mentionnés, en vertu d'un ordre signé le 11 décembre 1911, par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, les effets mobiliers ci-après décrits, à savoir:

Un lot de meubles de maison, consistant: de piano, meubles de salon, miroirs, berceuses, ornements, descentes de lits, tapis, buffet, verreries, chaises à bras, tables, chaises, portraits, bibliothèque, meubles de chambres, lavabos, armoires, fourneau à gaz, réfrigérateur, orfèvrerie, stores, rideaux, etc., etc., d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

Buck, Walshe & Buck, avocats.

14 déc—14 17 24 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dorothea Jace et Joséphine Baptiste vs Abraham Jace.

No 90,878— Cour Civile de District, Division B.

VENTE EN PARTAGE.

Au Plus Haut Enchérisseur.

Quatre terrains de Valeur

Rue Spruce, encoignure Fern, borné par les rues Burdette et Panola, chacun 30x120 (rue pavée) deux lots de l'avenue Carrollton.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd. Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 4 janvier 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement signé le 14 juin 1910 signé par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certains lots de terre situés dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No 290, borné par les rues Spruce, Fern, Panola et Burdette, ledits lots sont désignés par les lettres A, B, C, D et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Spruce sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles, le lot lettre A formant l'encoignure des rues Spruce et Fern.

Conditions—Comptant, les actes de vente pardevant Jos. Lautenschlaeger, notaire, aux frais des acquéreurs, dépôt de dix pour cent requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd. Encanteurs.

E. R. Forman, avocat.

3 déc—3 10 17 24 31—jan 4

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Delmar Realty Company vs Arthur Palmer

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS — Nos 3553 35:4 & 2556—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Theo F. Maher, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, au No 529 rue Patterson, 5me District de cette ville, le 19 décembre 1911, à 10:30 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un comptoir et installation de buvette, une rampe d'appui pour pieds, un réservoir pour glace, un sucrier (8 P.), deux cruches à eau (8. P), un Cash Register, un coffre-fort en fer, une pendule, sept portraits, dix-sept chaises, deux tables au Pool Table, un jeu de boules de billiard (16) douze queues "un Bridge", une boite pour bière, un appareil à pression, quatre boites de cure dents, quatre porte champagne, une vitrine, une balance, quatre vingt-cinq verres au lot de jetons pour Poker, deux cornes, trois cracheoir, trois petites mesures pour whiskey, dix sept cuillères, un jeu de dominos, une pelle à glace un récipient pour le verre des verres, une pique à glace et une petite quantité de liqueurs. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions — Comptant. (GEO. W. KOBOLD), Constable de la Deuxième Cour de Cité.

Joseph J. Kitzyik, avocat pour la demanderesse.

8 déc—8 14 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Anne Kalkers, veuve de Frederick Shoaltes, vs Mme D. C. Smith.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 49,885 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Henry Renshaw, juge de la Division C, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, dans mon entrepôt, Nos 727 à 731 rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le VENDREDI, 22 décembre 1911, à 11 heures A. M. la propriété ci-après décrite, à savoir: Un assortissement de salon de chaq pièces, un Davenport six tables, six chaises, un buffet, cinq lavabos, quatre toilettes, une garde robe en bois, une garde robe avec porte en verre, un fourneau à gaz, trois lits en fer, matelas et etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant.—D. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour. — Caffery, Quintero, Gidière & Brumby avocats pour la demanderesse.

12 déc—12 17 23

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

Le Contenu de Magasin de Merceries, Meubles de Maison et Effets, etc.

In Re Tuteur de Althea Schulte.

Il sera vendu à l'encan MERCREDI, le 27 décembre 1911, à 11 heures A. M. sur les lieux No 3132 rue Ste Anne, par ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, daté du 12 décembre 1911.

Merceries, Meubles et Divers.

ALBERT PAUL, Encanteur.

E. J. Méral, avocat.

17 déc—17 21 27

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet—VENDREDI, le 29 décembre 1911, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté du 8 décembre 1911, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A, dans la succession de Barbara Abris, veuve de William Mohr No 97,750, sur les lieux dans le fond du No 4839